

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2026 à 19H30

Convocation
 du 06/03/2026

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 13
 Quorum : ----- 07
Présents : ---- 10
 Absents : ----- 03
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 10

VOTE

Pour : ----- 10
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

**Finances
 publiques**

**Délibération
 N°2026-13**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **13 MAR. 2026**

Reçue en Préfecture

Le : **13 MAR. 2026**

Publié sur le site de la
 commune

Le : **13 MAR. 2026**

Le Maire **Gil THOMAS**

L'an deux mille vingt-six le dix mars à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe /DECOMBARD Coralie / FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / LEYDIER Serge / SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Catherine VUARGNOZ

OBJET : Affectation du résultat 2025

LE MAIRE PROPOSE aux conseillers de valider la reprise des résultats de l'exercice 2025,

CONSIDERANT les résultats du Compte financier unique, arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté, excédent	532 212.42 €
Recettes arrêtées à la somme de	1 228 309.39 €
Dépenses arrêtées à la somme de	1 019 441.49 €

Soit un excédent de fonctionnement de 741 080.32 €

Section d'investissement :

Résultat antérieur reporté, déficit	-266 607.60 €
Recettes arrêtées à la somme de	540 174.35 €
Dépenses arrêtées à la somme de	795 945.82 €

RAR recettes	80 000.00 €
RAR dépenses	39 353.69 €

Soit un déficit global d'investissement de - 481 732.76€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

- ↳ Un montant de 481 732.76 € pour couvrir le déficit de la section d'investissement (cpté 1068),
- ↳ Le solde de 259 347.56 € au financement des charges de fonctionnement de l'exercice suivant (ligne 002).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Catherine VUARGNOZ